

AU CONSEIL COMMUNAL DE BLONAY - SAINT-LEGIER

Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis municipal N°09-2025
concernant le remplacement de l'armoire électrique du télésiège des Motalles, pour un
montant total de CHF 395'000. -

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission susmentionnée s'est réunie le lundi 12 mai 2025, de 20h à 22h, et le lundi 18 août 2025, de 20h30 à 21h15, à la Salle de la Municipalité à Blonay, et était constituée comme suit :

			Présences	
			12/05	18/08
• Président	M. Daniel Moser	PLR	x	x
• Rapporteur	M. Claude Nicolet	PS & Allié.e.s	x	x
• Membres	Mme Laetitia Martinez	PLR	x	x
	M. Sébastien Amiguet	PLR	x	x
	M. Jean-Christophe Zuchuat	Les Vert.e.s	x	
	Mme Judith Bass	Les Vert.e.s		x
	Mme Marylène Brawand	UC	x	x
	M. Eric Boraley	ELU	x	x
	Membre consultatif COFIN M. Giuseppe Singarella		x	x

Séance du lundi 12 mai 2025, de 20h à 22h :

Lors de cette séance, la Municipalité était représentée par M. Gérald Gygli, municipal délégué, accompagné de M. Jean-Pierre Allegra, membre de la Coopérative des Pléiades et de M. Laurent Bütikofer, spécialiste des remontées mécaniques avec brevet fédéral, directeur technique à Remec AG.

Ouverture de séance, préambule :

Le Président de la Commission ouvre la séance à 20h en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et donne immédiatement la parole à Gérald Gygli, municipal délégué. Celui-ci expose à la Commission la nature du projet et rappelle la nécessité absolue de devoir changer cette armoire électrique qui permet au moteur du télésiège de fonctionner. C'est donc un élément vital pour l'exploitation du domaine skiable des Pléiades. Il s'agit d'un investissement à prévoir tous les 20 ans. Celui-ci aurait pu être envisagé déjà en 2023, mais par manque de temps et de neige lors de la saison précédente il a été repoussé à la fin de la saison 2024-2025. Gérald Gygli précise que ce télésiège ne fonctionne que l'hiver. Il se trouve sur des terrains privés et les propriétaires ont donné leur autorisation d'exploiter cette remontée mécanique uniquement pendant la saison hivernale. Il rappelle également que l'on se trouve sur une zone marécageuse faisant partie du Marais des Tenasses, inscrit à l'Inventaire des haut-marais et bas-marais d'importance nationale.

Le représentant de la Coopérative des Pléiades rappelle que le télésiège est la colonne vertébrale du domaine skiable des Pléiades. Pour l'exploitation hivernale, cette remontée mécanique est vitale. La concession du télésiège a été prolongée pour 40 ans. Dans le planning des travaux à entreprendre concernant cette installation, le remplacement de l'armoire électrique est prioritaire. Il rappelle également que les Communes participent pour 3/5ème au budget de fonctionnement.

Analyse, questions de la Commission :

Très rapidement, les questions posées par un grand nombre de commissaires se focalisent prioritairement sur l'aspect des 4 saisons, y compris avec un hiver sans neige, tel que notifié en page 3, au point 3. du préavis. On s'attend à ce qu'il y ait dans un futur proche une exploitation 4 saisons au vu de ce qui est noté dans le préavis. Gérald Gygli répond que le télésiège représente l'hiver dans cette notion des 4 saisons.

S'en suit toute une série de remarques et de questions au sujet de cet aspect 4 saisons, formulées par les membres de la Commission, dont celles-ci prioritairement :

- Existe-t-il une vision prospective de savoir quelle sera l'utilisation de ce télésiège à l'avenir ? Pour motiver et justifier un investissement de ce type-là, il faudrait avoir une vision 4 saisons.
- Combien de jours d'exploitation hivernale pouvons-nous imaginer dans un futur proche, compte tenu du réchauffement climatique impactant les stations de basse altitude, tels le domaine skiable des Pléiades ?
- Plusieurs Commissaires souhaitent avoir une vision claire et pluriannuelle (rétrospective et prospective) du nombre de jours de fonctionnement du télésiège réservés uniquement pour les écoles ? Existe-t-il un contrat avec les écoles ?

Le municipal délégué répond que personne n'a la capacité de dire combien il y aura de journées de ski dans 10 ans. Il souligne également que le domaine skiable des Pléiades n'est pas en soi une station de ski, mais plutôt un terrain d'utilisation pour l'apprentissage du ski mis à disposition des écoles de la région en semaine et des familles les week-end ou pendant les vacances scolaires. Quand il n'y a pas suffisamment de neige pour la pratique du ski, les écoles proposent d'autres activités sur ce domaine, pour le plus grand plaisir des écoliers. Les statistiques d'utilisation du télésiège montrent bien l'importance de la participation des écoles.

D'autres questions sur l'aspect purement technique ou l'aspect financier ont été posées :

- Quelle est la consommation moyenne électrique de l'installation par année ? Ne serait-il pas plus pertinent de choisir une option plus onéreuse permettant une réduction significative de la consommation énergétique (estimée à 30-40%) plutôt que de conserver le moteur existant, avec comme vision l'utilisation 4 saisons ?
- Est-ce que tous les autres éléments de cette installation sont réparables à l'avenir ?
- L'installation d'un système vidéo surveillance est-elle en option ou revêt-elle un caractère obligatoire ?

Laurent Bütikofer répond qu'en l'état il est plus économique et écologique de garder ce moteur-là. Et que tout ce qui est mécanique est remplaçable sans problème. Concernant l'installation du système de vidéo surveillance, c'est une obligation.

Gérald Gygli précise que c'est la Commune qui est propriétaire du télésiège. Tout ce qui est planifiable dans les frais d'entretien à prévoir est sous contrôle, mais l'on n'est pas à l'abri d'un pépin. Il rappelle l'importance de maintenir cette installation aux Pléiades. La Municipalité a demandé de pouvoir certifier qu'elle aurait l'autorisation d'utiliser ce télésiège autrement qu'en hiver (piétons à la descente). Si l'on souhaite pouvoir l'utiliser à la montée et à la descente pour les piétons, le déplacement du frein engendrerait une dépense supplémentaire se chiffrant aux environs de CHF 150'000. - , non comprise dans le préavis. Le Municipal délégué précise qu'il a reçu cette information la veille et s'excuse de la confusion que cela génère. L'armoire électrique telle que proposée dans le préavis tient déjà compte de cette modification éventuelle.

- On parle d'un montant de CHF 395'000. - exclusivement à la charge de notre Commune. N'y a-t-il pas une clé de répartition prévue de ces frais avec les autres communes partenaires ?

Le municipal délégué parle d'une façon de faire historique. Il évoque également la possibilité d'obtenir des subventions de la part de Montreux-Vevey Tourisme, ainsi que de la Commission intercommunale de la taxe de séjour (plusieurs dizaines de milliers de francs, subventions non confirmées à ce jour).

- Est-ce que l'on traite ce préavis sans l'option du déplacement du frein ou ne serait-il pas plus pertinent et judicieux de reporter ce préavis en automne 2025 avec un supplément à prévoir ?

Telle est la question fondamentale que les membres de la Commission se sont posées. Le président de la dite Commission relève que nous nous trouvons dans une situation où même le municipal délégué propose ce report.

Prise de position de la Commission, conclusions :

En conséquence, et compte tenu de tous les éléments de ce préavis et les réponses aux questions portées à leur connaissance, c'est à **l'unanimité des membres présents** (7 membres) que la Commission d'étude propose le renvoi de ce préavis N°9-2025 à la Municipalité pour les raisons suivantes :

1. Définir très rapidement une vision plus large et stratégique sur les dix prochaines années de l'avenir du site des Pléiades (projet 4 saisons).
2. Intégrer la problématique du frein et le surcoût financier qui en résulte dans le prochain préavis, de telle façon que ce télésiège puisse être utilisé en toute saison.

La séance est officiellement levée à 22h.

Blonay, le 12 mai 2025